

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2549

14 octobre 2013

SOMMAIRE

AEID II (Lux) Finance Company S.à r.l.	122310	Skyline Holding S.A.	122314
AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l.	122310	Sky Solar Energy S.à r.l.	122352
Airbourne Holdings 2 S.à r.l.	122338	Société Immobilière du Breedewee S.A.	122314
A.S. Adventure Luxembourg S.A.	122310	Soft S.A.	122313
Capital International Portfolios 2	122352	Solemio S.à r.l.	122314
EnergyMixx Europe S.A.	122345	Soremartec S.A.	122314
Europe-Press S.à r.l.	122344	Sports-Buttek Schleich S. à r.l.	122311
First Euro Industrial Properties II S.à r.l.	122316	Sport Team S.A.	122313
Lonex S.A.	122306	SPX Luxembourg Acquisition Company	122309
LP Three Darmstadt Sàrl	122306	SPX Luxembourg Holding Company . . .	122310
LSRC III S.à r.l.	122307	Stora Enso S.à r.l.	122310
Lutrinae Strategy	122334	Stora Luxembourg S.à r.l.	122313
Luxembourg Mainstream Chile Holdings S.à r.l.	122329	Stora Luxembourg S.à r.l.	122314
Macquarie European Vehicle Safety Hol- dings 2 S.à r.l.	122307	Sunny Hill Corporation S.à r.l.	122313
Marketing Control Holding S.A.	122306	SWITCH Consult	122311
ME Business Solutions S.à r.l.	122340	Sydney & Paris Nord Lux S.à r.l.	122309
Miro Holding S.à r.l.	122306	Tandberg Data Holdings S.à r.l.	122312
Miro Holding S.à r.l.	122306	Tartacover S.A.	122315
Mountain do Brasil Investments S.C.A. . . .	122347	Techcarbon S.A.	122308
MSEOF Garda S.à r.l.	122312	Tec-Lease S.à r.l.	122315
MSEOF Holding S.à r.l.	122312	Tec-Lease S.à r.l.	122309
MSEOF Montparnasse Lux S.à r.l.	122312	Tec-Lease S.à r.l.	122308
MSEOF Pascal Lux S.à r.l.	122307	Tec-Lease S.à r.l.	122308
MSEOF Quattro S.à r.l.	122312	Tec-Lease S.à r.l.	122308
MyCab International	122311	Teramy Investments S.à r.l.	122315
Nieder Korn-Immo S.A.	122311	Thalux S.A.	122307
Prax Capital China Real Estate Fund III, S.C.A., SICAR	122349	Thintechlens Europe S.à r.l.	122308
Pro Kids Capital S.à r.l.	122332	Tishman Speyer Nautilus Finance S.à r.l.	122316
Sanera S.A.	122325	Unifrax Luxembourg I S.à r.l.	122309
		Urania Finance S.A.	122315

Miro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.646.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2013122573/12.

(130148846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Miro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.646.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2013122574/12.

(130148847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

LP Three Darmstadt Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 113.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Un gérant

Référence de publication: 2013122534/11.

(130148797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Lonex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 80.735.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013122528/10.

(130149259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Marketing Control Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 42.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122562/9.

(130149056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Macquarie European Vehicle Safety Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.700,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 117.900.

Par résolutions signées en date du 9 août 2013, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de M. David LUBOFF de son mandat de gérant de la Société avec effet au 12 août 2013.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société se compose ainsi:

Gérants

Mme Rosa VILLALOBOS

M. Manfred SCHNEIDER

M. Juan CANO

AMITJUGOETT AB

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013122546/18.

(130149096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

LSRC III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 125.642,60.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 173.348.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013122538/11.

(130149218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

MSEOF Pascal Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.947.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2013122584/10.

(130149192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Thalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.071.

Extrait des résolutions de l'Actionnaire Unique prises en date du 15 juillet 2013

Monsieur Nattakrai CHAIUDOM, administrateur, né le 13 septembre 1978 à Bangkok (Thaïlande), et demeurant à 76/17 Moo 3 Chimpfli Rd., Chimpfli District, Talingchan, Bangkok, TH 10170 (Thaïlande), est nommé nouvel administrateur en remplacement de la société Arcotex S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2013122726/15.

(130148865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Techcarbon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 144.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122724/9.

(130148700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Tec-Lease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 89, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 65.961.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Jean-Paul Hahn
Gérant

Référence de publication: 2013122723/12.

(130148817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Tec-Lease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 89, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 65.961.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Jean-Paul Hahn
Gérant

Référence de publication: 2013122722/12.

(130148809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Thintechlens Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 156.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122727/9.

(130149222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Tec-Lease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 89, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 65.961.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Jean-Paul Hahn
Gérant

Référence de publication: 2013122721/12.

(130148799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Tec-Lease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 89, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 65.961.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.
Jean-Paul Hahn
Gérant

Référence de publication: 2013122720/12.

(130148788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Sydney & Paris Nord Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 95.819.

Dépôt rectificatif de la mention déposé le 16/07/2013 sous la référence L130119525

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été rectifiés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122708/11.

(130148683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

SPX Luxembourg Acquisition Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.435.400,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2013122699/13.

(130148767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Unifrax Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.116.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 127.109.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 30 avril 2013

L'associé unique de Unifrax Luxembourg I Sarl (la "Société"), a décidé comme suit:

- d accepter la démission de Laetitia Ambrosi, de ses fonctions de Gérant B de la Société, et ce avec effet au 2 mai 2013;
- de nommer Ramon van Heusden, née le 7 mai 1967, à Nijmegen, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en tant que Gérant B de la Société et ce avec effet au 2 Mai, 2013 pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 28 août, 2013.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013122744/18.

(130149241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Stora Enso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.934.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 août 2013 que le mandat de Stora Enso Langerbrugge, Gérant B de la Société, a été renouvelé et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013122703/14.

(130148706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

SPX Luxembourg Holding Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 143.844.900,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.747.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013122700/13.

(130148774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

A.S. Adventure Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 36.735.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122797/9.

(130149685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

AEID II (Lux) Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.935.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122822/9.

(130149335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.494.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122823/9.

(130149593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Sports-Buttek Schleich S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 52, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 104.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013122698/10.

(130149000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

SWITCH Consult, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 169.326.

Extrait du Procès verbal de la société: MRK Management Consultants GmbH du 27 août 2013

transfert de siège

L'Assemblée a décidé, ce jour du transfert de siège de la société:

- du 9, avenue des Hauts-Fourneaux à -L- 4362 ESCH-SUR-ALZETTE

- au 25C, boulevard Royal à L-2449 LUXEMBOURG

avec effet immédiat

Le Gérant

Référence de publication: 2013122580/14.

(130148843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

MyCab International, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 97.249.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

LWM mandataire

Référence de publication: 2013122556/11.

(130149138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Niederkorn-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 133.321.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société Niederkorn-Immo S.A. qui s'est tenue à Luxembourg en date du 18 juin 2013.

L'Assemblée décide:

De renouveler des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale laquelle se tiendra en l'année 2019

Monsieur Zahitovic Izet

Monsieur Steinherr Alfred

Monsieur Strainchamps Michel

De renouveler l'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale laquelle se tiendra en l'année 2019

Monsieur Strainchamps Michel

Luxembourg, le 5 août 2013.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2013122589/19.

(130148929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

MSEOF Garda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.281.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2013122581/10.

(130149189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

MSEOF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.684.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2013122582/10.

(130149190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

MSEOF Montparnasse Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.240.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2013122583/10.

(130149191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

MSEOF Quattro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.266.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jennifer CHRIST.

Référence de publication: 2013122586/10.

(130149188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Tandberg Data Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.829.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Tandberg Data Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Référence de publication: 2013122710/14.

(130148849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Stora Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.879.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 août 2013 que le mandat de Stora Enso Langerbrugge, Gérant B de la Société, a été renouvelé et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013122705/14.

(130148707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Sport Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 33, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 64.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2013122697/10.

(130148943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Soft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.239.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire tenue le 22 août 2013

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- Renouvellement du mandat, avec effet immédiat, de la société Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114190, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Aout 2013.

Pour Soft S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013122694/19.

(130148657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Sunny Hill Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUNNY HILL CORPORATION S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013122707/11.

(130149018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Société Immobilière du Breedewee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 13, rue Large.
R.C.S. Luxembourg B 76.095.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/08/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013122693/12.

(130148759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Solemio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.905.870,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 75.393.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013122695/12.

(130148723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Skyline Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 32.075.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122692/10.

(130149162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Soremartec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 176.980.

La liste des signataires autorisés au 1^{er} septembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122696/10.

(130149100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Stora Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 67.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013122704/10.

(130148655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Teramy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 171.015.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 août 2013

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Monsieur Christophe-Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés, né à Ottignies (Belgique), le 22 janvier 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Teramy Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013122712/16.

(130148919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Tartacover S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 112.328.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013122717/13.

(130148785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Tec-Lease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 89, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 65.961.

—
Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Jean-Paul Hahn

Gérant

Référence de publication: 2013122718/12.

(130148773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Urania Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.571.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 August 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013122745/13.

(130148641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

First Euro Industrial Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.197.200,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 95.555.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 27 Août 2013 que:

- Monsieur Jamal Dutheil, né le 25 Janvier 1979 à Paris, France et résident professionnellement au 15 Sloane Square, SW1W 8ER, à Londres, Royaume-Uni, est nommé en tant que Gérant B du Conseil de gérance de la Société avec effet au 27 Août 2013.

Par conséquent le Conseil de gérance est composé comme suit:

- Olivier Dorier, Gérant A
- Herman Schommarz, Gérant A
- Lee Hausman, Gérant B
- Mohammed Chowdhury, Gérant B
- Jamal Dutheil, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 27 Août 2013.

Référence de publication: 2013122403/20.

(130148670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Tishman Speyer Nautilus Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.721.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth of August.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of two million Euro (EUR 2.000.000,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117194,

here represented by Mr Jonas Mullo, employee, having his professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on August 12, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the Securitisation Law), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by Law and the Articles, or otherwise dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitization transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name "Tishman Speyer Nautilus Finance S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, all of which are fully paid up.

The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific Compartments (as defined below) of the Company.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The Board of Managers of the Company may create one or more compartments within the Company (each a Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers creating such Compartment, correspond to a distinct part of the Company's assets and liabilities. The resolution of the Board of Managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

Any shares issued by the Company may be linked to a specific Compartment. The general meeting of shareholders deciding the issuance of new shares shall indicate to which Compartment these shares are related, as the case may be.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

The Board of Managers of the Company shall indicate in its resolution, with respect to a specific liability, the assets it finances and the Compartment to which these assets belong. Any documentation signed by the Board of Managers or any other authorized person must bear a reference to the name of the concerned Compartment(s), except if such documentation does not relate to a specific Compartment but to the Company in general.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the Board of Managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the Board of Managers taken in breach of this provision shall be void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

Art. 8. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 11. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Mana-

gers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 12. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 13. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

In case of plurality of managers, a manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager; and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 14. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. At the end of each accounting year, the accounts are closed and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each accounting year, a result for each existing Compartment, if any, which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Law and normal practice. The net profits of each Compartment, if any, may be distributed by the shareholder(s) as dividends or otherwise to the shares of the corresponding Compartment in accordance with the Securitisation Law.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit shall be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding within a period not exceeding five (5) years, in accordance with the Securitisation Law and the Law.

Art. 19. Without prejudice to the provisions contained in Article 7 of the Articles, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the Articles of the Company are modified, each Compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the Board of Managers of the Company without affecting any other existing Compartment or the shareholders thereof.

The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of each Compartment of the Company held by them

Art. 20. The Company is audited by a «réviseur d'entreprises agréés», appointed by the Board of Managers and chosen from the list of approved auditors held by the «Institut des Réviseurs d'Entreprises». The auditor's mandate is limited to one year but may be renewed for an infinite number of times.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law and the Securitisation Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., prenamed	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

122320

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1.300,-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Philippe Joland, Managing Director - Head of France, born on October 7, 1969 in Neuilly-sur-Seine, France, with professional address at 49-51, Avenue George V, 75008, Paris, France;
- Mr. Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, born on September 4, 1957 in Boston, Massachusetts, United States of America, with professional address at 61 Aldwych, WC2B 4AE, London, United Kingdom;
- Mr. Robert J. Speyer, President and Co-Chief Executive Officer, born on October 11, 1969 in New-York, United States of America, with professional address at 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, United States of America;
- Mr. Jerry I. Speyer, Chairman and Co-Chief Executive Officer, born on June 23, 1940 in Wisconsin, United States of America, with professional address at 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, United States of America;
- Ms Katherine Farley, Senior Managing Director, born on October 12, 1949 in New York, United States of America, with professional address at 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, United States of America; and
- Mr. Paul Anthony Galiano, Senior Managing Director, born on March 9, 1965 in New-York, United States of America, with professional address at 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, United States of America.

Category B Managers:

- Ms. Joséphine Andonissamy, Company Director, born on February 27, 1973 in Pondicherry, India, with professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Gysbert Van Reenen Muller, Associate Director - Fund Accounting, born on July 28, 1981 in Vredendal, South Africa, with professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Joao Antonio Carocha Rolo, Fund Controller, born on May 26, 1975 in Cascais, Portugal, with professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Pascal Brayeur, Director, born on December 10, 1979 in Liège, Belgium, with professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux millions d'Euro (EUR 2.000.000,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B B 117194,

ici représenté par M. Jonas Mullo, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 12 août 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présente pour être enregistrée avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée ayant le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulières. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la Loi et les Statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique et financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société porte le nom «Tishman Speyer Nautilus Finance S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, qui sont toutes entièrement libérées.

Les parts sociales ainsi émises peuvent être exclusivement rattachées à un ou plusieurs Compartiments (tel que ce terme est défini ci-dessous) déterminés de la Société.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le Conseil de Gérance de la Société peut créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (chacun, un Compartiment ou des Compartiments).

Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance créant un tel Compartiment, chaque Compartiment doit correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du Conseil de Gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, s'impose aux tiers à compter de la date des résolutions.

Toute part sociale émise par la Société peut être liée à un Compartiment. L'assemblée générale des associés décidant de l'émission de nouvelles parts sociales doit indiquer à quel Compartiment ces parts seront liées, le cas échéant.

Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société est traité comme une entité distincte. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui, au moment de leur création, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance créant un tel Compartiment, strictement limités aux actifs de ce Compartiment, lesquels peuvent servir à désintéresser ces associés et créanciers, à l'exclusion de tout autre actif de la Société. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'ont aucun droit sur les actifs d'un tel Compartiment.

Le Conseil de Gérance doit indiquer dans ses résolutions, eu égard à chacune des dettes de la Société, les actifs qu'elle finance et le Compartiment auquel ces actifs appartiennent. Tout document signé par le Conseil de Gérance, ou tout autre personne dûment autorisée, doit faire référence au nom du ou des Compartiment(s) auquel il se rapporte, sauf si ledit document ne se rapporte pas à un Compartiment en particulier mais à la Société en général.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du Conseil de Gérance de la Société ne peut être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le Conseil de Gérance en violation de cette disposition est nulle et non avenue.

Chaque Compartiment peut être liquidé indépendamment, sans qu'une telle liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société peut émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement en intérêts sont liés à des Compartiments, actifs ou risques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories des parts sociales.

Art. 8. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 11 des Statuts.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B». Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 13. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

En cas de pluralité de gérants, un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

En cas de pluralité de gérants, un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la Loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment existant, le cas échéant, comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque Compartiment.

Les associés approuvent ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi et la pratique courante. Le cas échéant, le profit net de chaque Compartiment peut être distribué, par l'associé unique ou les associés comme dividendes ou sous toute autre forme, aux actions du Compartiment correspondant, en conformité avec la Loi sur la Titrisation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net doit être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société dans une période n'excédant pas cinq (5) années, en conformité avec la Loi sur la Titrisation et la Loi.

Art. 19. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'Article 7 des Statuts, et sous réserve de l'autorisation des associés accordée lors d'une assemblée des associés statuant comme en matière de modification des Statuts, chaque Compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses parts sociales pourront être rachetées par une décision du Conseil de Gérance de la Société sans avoir aucun effet sur les Compartiments existants ou les associés de ces Compartiments.

La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de chaque Compartiment détenues dans la Société.

Art. 20. La Société est audité par un réviseur d'entreprises agréés nommé par le Conseil de Gérance de la Société et sélectionné dans la liste des réviseurs agréés approuvés tenue par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Le mandat de l'auditeur est limité à un an, mais peut être renouvelé indéfiniment.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

122324

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., prénommé	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euro (EUR 1.300,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- M. Philippe Joland, Managing Director - Head of France, né le 7 octobre 1969 à Neuilly-sur-Seine, France, ayant son adresse professionnelle au 49-51, avenue George V, 75008 Paris, France;
- M. Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni;
- M. Robert J. Speyer, President and Co-Chief Executive Officer, né le 11 octobre 1969 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Jerry I. Speyer, Chairman and Co-Chief Executive Officer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique;
- Mme Katherine Farley, Senior Managing Director, née le 12 octobre 1949 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique; et
- M. Paul Anthony Galiano, Senior Managing Director, né le 9 mars 1965 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de Catégorie B:

- Mme Joséphine Andonissamy, Company Director, née le 27 février 1973 à Pondichéry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Gysbert Van Reenen Muller, Associate Director - Fund Accounting, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Joao Antonio Carocha Rolo, Fund Controller, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Pascal Brayeur, Director, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui -ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Jonas Muller, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 16 août 2013. Relation EAC / 2013/10871. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expedition conforme.

Référence de publication: 2013121492/473.

(130147513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Sanera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.762.

—
STATUTS

L'an deux mille treize,
le vingt août.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

ont comparu:

1) Monsieur Eric WUILLAI, né le 31 mars 1955 à Crépy-en-Valois (France), demeurant au 14, ruelle Minatchy, 597438 Sainte Marie (Ile de la Réunion);

2) Madame Marie MINATCHY, épouse WUILLAI, née le 14 septembre 1952 à Sainte Clotilde (France), demeurant au 14, ruelle Minatchy, 597438 Sainte Marie (Ile de la Réunion).

Les personnes comparantes ci-avant nommées sont ici représentées par:

Monsieur Guillaume SCROCCARO, employé privé, avec adresse professionnelle au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu de procurations sous seing privée lui délivrée.

Les procurations signées «ne varietur» par le mandataire des personnes comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières que les personnes prénommées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «SANERA S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes ainsi qu'à ses actionnaires, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille trois cents euros (EUR 100.300.-) divisé en mille et trois (1.003) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000.- EUR) qui sera représenté par des actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ou remboursables en actions, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

La société peut en outre émettre des actions rachetables et procéder au rachat de celles-ci dans les conditions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Usufruit et Nue-propriété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propiétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- droit aux dividendes.

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie, par inscription dans le registre des actionnaires, de la façon suivante:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit»,
- en regard du nom du nu-propiétaire de la mention «nue-propriété».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit, par simple courrier ou par courrier électronique, de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jeudi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2013.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les mille et trois (1.003) actions ont été souscrites comme suit par:

1) Monsieur Eric WUILLAI, prénommé, cinq cent deux actions	502
2) Madame Marie MINATCHY, prénommée, cinq cent une actions	501
TOTAL : mille et trois actions	1.003

Les souscripteurs décident de les libérer entièrement par un apport en nature de trente-cinq mille huit cent trente-quatre (35'834) actions de la société «CBo Territoria», une société constituée et existant sous les lois françaises dont le siège social est situé au Cour de l'usine - La Mare, BP 105, F-97438 Sainte-Marie (France).

Les actions ainsi apportées à la société sont évaluées à la somme de cent mille trois cents euros (EUR 100.300.-).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 14 août 2013 par «GSL Révision S.à r.l.», réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports en nature de 100.300.- EUR déterminée sur base de la moyenne des 50 dernières cotations du 3 juin 2013 au 9 août 2013 de l'action CBo Territoria, ne corresponde pas au moins aux 1.003 actions d'une valeur nominale de 100 EUR de SANERA SA à émettre en contrepartie.»

La preuve de la propriété des parts apportées et du transfert de celles-ci au profit de la Société a été rapportée au notaire soussigné.

Les souscripteurs garantissent que les parts apportées à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

Déclaration fiscale

Les comparants déclarent que la présente Société bénéficiaire de l'apport étant soumise à l'impôt sur les Sociétés au Luxembourg, les apporteurs bénéficient des dispositions fiscales de sursis d'imposition de l'impôt sur les plus-values d'échange de titres prévues à l'article 150 -0 B du Code Général des Impôts Français.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les personnes comparantes se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Eric WUILLAI, né le 31 mars 1955 à Crépy-en-Valois (France), demeurant au 14, ruelle Minatchy, 597438 Sainte Marie (Ile de la Réunion);

2) Monsieur Alain GEURTS, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

3) Madame Frédérique MIGNON, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Monsieur Eric WUILLAI, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

«A & C Management Services S.à r.l.», avec siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 127 330).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2017.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des personnes comparantes susnommées a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. SCROCCARO, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 août 2013. Relation: EAC/2013/11055. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013122082/222.

(130148159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Luxembourg Mainstream Chile Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 146.509.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty third of July.

Before US Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

International Mainstream Renewable Power Limited, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Ireland, with registered office at Top Floor, Arena House, Arena Road, Sandyford Dublin 18, Ireland, registered with the Irish Company Registration Office, under number IE461151; and

Here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 23, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Luxembourg Mainstream Chile Holdings S. à r. l.", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 146509 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, dated May 26, 2009, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1260, on July 1, 2009. The articles of association have not been amended since then.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each.

III. The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

1. Cancellation of the nominal value of the shares;
2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) according to the exchange rate applicable on January 1st, 2013 and with effect as at January 1st, 2013;
3. Conversion of all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) according to the exchange rate applicable on January 1st, 2013;
4. Conversion of the twelve thousand five hundred (12.500) shares without nominal value into sixteen thousand five hundred (16.500) shares without nominal value; subsequent reintroduction of a nominal value of one United States Dollar (USD 1,-) per share and allocation to the legal reserve;
5. Increase of the share capital from its amount after conversion to an amount of seventeen thousand five hundred United States Dollars (USD 17.500,-);
6. Subscription and payment;
7. Amendment of the article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolutions.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to cancel the nominal value of the shares, which is currently set at one Euro (EUR 1,-) per share, so that the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) is now represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares, without nominal value.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro (EUR) into United States Dollar (USD) at the exchange rate quoted by the bank CBP Quilvest S.A. in Luxembourg as at January 1st, 2013, and with effect as at January 1st, 2013, (i.e., EUR 1.- = USD 1,3205) so that the share capital of the Company is now set at sixteen thousand five hundred and six United States Dollars and twenty-five cents (USD 16.506,25) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.

Third resolution

The sole shareholder resolves to convert all accounts in the books of the Company from Euros (EUR) into United States Dollars (USD) as at January 1st, 2013.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the twelve thousand five hundred (12.500) shares without nominal value into sixteen thousand five hundred (16.500) shares without nominal value and resolves to reintroduce a nominal value of one United States Dollar (USD 1,-) per share and to allocate the six United States Dollars and twenty-five cents (USD 6,25) to the legal reserve of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand United States Dollars (USD 1.000,-) so as to raise it from its present amount of sixteen thousand five hundred (USD 16.500,-) to seventeen thousand five hundred United States Dollars (USD 17.500,-) by the issue of one thousand (1.000) new shares having a par value of one United States Dollar (USD 1,-) each.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one thousand (1,000) new shares with a par value of one United States Dollar (USD 1,-), and fully paid up in cash so that the total amount of one thousand United States Dollars (USD 1,000,-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

Seventh resolution

Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend therefore article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at seventeen thousand five hundred United States Dollars (17.500,- USD) represented by seventeen thousand five hundred (17.500) shares of one United States Dollars (USD 1,-) each, without nominal value".

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

International Mainstream Renewable Power Limited, une société de droit irlandais, ayant son siège social à Top Floor, Arena House, Arena Road, Sandyford Dublin 18, Ireland, enregistrée auprès du Irish Company Registration Office sous le numéro IE461151; et

Ici représentées par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée à la présente pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparantes, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Luxembourg Mainstream Chile Holdings S. à r. l.», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146509 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 mai 2009, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1260, le 1 juillet 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

III. La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1. Suppression de la valeur nominale des actions;
2. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro (EUR) en Dollar Américain (USD);
3. Conversion de tous les comptes dans les livres la Société de l'Euro (EUR) en Dollar américain (USD) au taux de change applicable au 1^{er} janvier 2013;
4. Conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale, en seize mille cinq cents (16.500) parts sociales, sans valeur nominale; réintroduction subséquente d'une valeur nominale de Dollar Américain (USD) par part sociale et allocation à la réserve légale;
5. Augmentation du capital social de son montant après conversion à un montant de dix-sept mille cinq cent Dollars Américains (17.500,- USD);
6. Souscription et libération;
7. Modification de l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent.

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales, qui est actuellement fixée à un Euro (1,- EUR) par part sociale, de façon à ce que le capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) soit maintenant représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social souscrit de la Société de l'Euro (EUR) en Dollar Américain (USD) au taux de change communiqué par la banque CBP Quilvest S.A. à Luxembourg applicable au 1^{er} janvier 2013 (soit 1,- EUR = 1,3205 USD) de façon à ce que le capital social de la Société soit dorénavant fixé à seize mille cinq cent six Euro et vingt-cinq cents (16.506,25 USD) représentés par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir les comptes dans les livres de la Société de l'Euro (EUR) en Dollar Américain (USD) avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale en seize mille cinq cents (16.500) parts sociales sans valeur nominale et décide de réintroduire une valeur nominale de un Dollar Américain (1,- USD) par part sociale et d'allouer les six Dollars Américains et vingt-cinq cents à la réserve légale de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille Dollars Américains (1.000,- USD) afin de le porter de son montant actuel de seize mille cinq cents Dollars Américains (16.500,- USD) à dix-sept mille cinq cents Dollars Américains (17.500,- USD) par l'émission de mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un Dollar Américain (1,- USD) chacune.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un Dollar Américain (1,- USD) et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant de mille Dollars Américains (1.000,- USD) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

122332

Septième résolution

Conformément à la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix sept mille cinq cent dollars américains (17.500,- USD) représenté par dix sept mille cinq cent (17.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale»».

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35115. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121893/165.

(130148372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Pro Kids Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7519 Mersch, 14, rue Bouvart.

R.C.S. Luxembourg B 164.194.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of August.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The company ALBATROSS CAPITAL S.A. (hereinafter referred to as "The Sole Member"), a private limited liability company duly organized under Luxembourg law, having its registered office at L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.273, representing the full amount of the corporate capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) of Pro Kids Capital S.à r.l. represented by 25 (twenty-five) A corporate units and 100 (one hundred) B corporate units with a par value of EUR 100 (one hundred euros) each,

here represented by Me Frédéric GERVAIS, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned company ALBATROSS CAPITAL S.A. is the sole member of Pro Kids Capital S.à r.l., a private limited company incorporated and governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 164.194, having its registered office in L-7519 Mersch, 14, rue Bouvart (the "Company"). The Company was incorporated by a deed before Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, on October 7, 2011, published in the official gazette, "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 2998, dated December 7, 2011.

The appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of the Company has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves the anticipatory winding-up of the Company and decides that the Company shall go into liquidation as of the present date.

Second resolution

The Sole Member resolves to appoint Mr. Jean FELL, independent auditor and expert accountant, born in Echternach, on 9 April 1956, professionally residing at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

Third resolution

The Sole Member resolved to confer to the liquidator the powers set forth in articles 144 and seq. of the Luxembourg commercial companies act dated as of 10 August 1915, as amended (hereinafter the "Law").

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without prior consent of the general meeting of the Company.

The liquidator shall be exempted from the obligation of drawing-up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The liquidator shall be authorized, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator shall also be authorised to make advance payments of any surplus assets of the Company to the Sole Member of the Company as he deems fit.

Fourth resolution

The Liquidator shall be remunerated according to standard usage.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately eight hundred Euros (EUR 800.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxy-holder, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze août.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société ALBATROSS CAPITAL S.A. (désignée ci-après comme l'"Associé Unique"), une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.273, ayant son siège social à L-5826 Hesperange, 332, rue de Gasperich, représentant l'ensemble du capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) de Pro Kids Capital S.à r.l., représenté par 25 (vingt-cinq) parts sociales A et 100 (cent) parts sociales B d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune,

ici représentée par Maître Frédéric GERVAIS, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante la société ALBATROSS CAPITAL S.A. est l'associé unique de la société Pro Kids Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 164.194, ayant son siège social à L-7519 Mersch, 14, rue Bouvart (désignée ci-après comme la "Société"). La Société fut constituée suivant acte reçu par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 7 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2998, en date du 7 décembre 2011.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a, en sa capacité d'Associé Unique requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Associé Unique de nommer Monsieur Jean FELL, réviseur d'entreprises et expert-comptable, né à Echternach, le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, comme liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs prévus à l'article 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (ci après la «Loi»).

Le liquidateur pourra passer tous les actes et mener toutes les opérations, y compris celles mentionnées à l'article 145 de la Loi, sans consentement préalable de l'assemblée générale de la Société.

Le liquidateur sera exempté de l'obligation de rédiger un inventaire et peut, dès lors, se rapporter entièrement aux livres de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité et pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer une partie de ses pouvoirs pour une durée qui lui semble opportune à un ou plusieurs représentants.

Le liquidateur sera également autorisé à faire des paiements anticipés de tous boni de liquidation de la Société aux actionnaires de la Société s'il l'estime opportun.

Quatrième résolution

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente assemblée générale est estimé approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Déclaration

Le notaire qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais suivi de la traduction française; à la demande de la partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française du texte, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GERVAIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2013. LAC/2013/38502. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013122011/116.

(130148349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Lutrinae Strategy, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 179.772.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-six juillet.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

La société GHM CORPORATE LTD, société de droit de maltais, ayant son siège social «C» Ivy Mansions, Triq il-Qasam, Swieqi SWQ 3025, Malta, inscrite au Registrar of Companies sous le Numéro C60006; ayant comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission aux yeux de l'article 51 bis de la loi de 1915 telle que modifiée, Louis Farrugia né le 06 avril 1955 à Malte, en sa qualité de Director, demeurant professionnellement à Swieqi (Malte); ici représentée par Ariane Vansimpsen, expert-comptable, demeurant professionnellement à strassen, en vertu d'une procuration générale datée du 21 mars 2013 et annexée à l'acte de constitution de la société objet des présentes

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales notamment la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "Lutrinae Strategy".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, de quelque nature que ce soit, brevets de toute origine, et plus généralement à la propriété intellectuelle de toute sorte tels que les marques, logiciels et images, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle pourra détenir tout patrimoine tant mobilier qu'immobilier en vue de sa valorisation.

A titre accessoire, la société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales.

A titre accessoire, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser la réalisation de son objet principal.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENTS DIX EUROS (310.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent de cette personne morale devra être nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, les décisions doivent être prises par résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, GHM CORPORATE LTD précitée, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire les cents (100) actions, et déclare que ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-Eur) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, et, après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateur est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2019:

GHM CORPORATE LTD, société de droit de maltais, ayant son siège social «C» Ivy Mansions, Triq il-Qasam, Swieqi SWQ 3025, Malta, inscrite au Registrar of Companies sous le Numéro C60006; ayant comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission aux yeux de l'article 51 bis de la loi de 1915 telle que modifiée, Louis Farrugia né le 06 avril 1955 à Malte, en sa qualité de Director, demeurant professionnellement à Swieqi (Malte);

3. Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2019:

La société CC AUDIT and CONSULT SA, ayant son siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon et inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B109.612.

4. Le siège social de la société est fixé à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

5. L'Assemblée générale décide de nommer GHM CORPORATE LTD, précitée, administrateur-délégué de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 juillet 2013. Relation: LAC / 2013 / 35741. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013121886/204.

(130148381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Airbourne Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 250.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.881.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of the month of August,

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Airbourne Holdings 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under number B 178.804 (the "Sole Shareholder"), represented by Me Magdalena Staniczek, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 1 August 2013 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder of "Airbourne Holdings 2 S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the RCS under number B 178.881, incorporated on 17 July 2013 by deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all one million two hundred thousand (1,200,000) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

Increase of the issued share capital of the Company to two hundred fifty thousand Pounds Sterling (GBP 250,000.-) by the issue of twenty-three million eight hundred thousand (23,800,000) new shares of a nominal value of one Pounds Sterling penny (GBP 0.01) each and a total subscription price of two million three hundred fourteen thousand three hundred forty-four Pounds Sterling and thirty-eight Punds Sterling pence (GBP 2,314,344.38); subscription to the new shares by the Sole Shareholder of the Company, payment of the total subscription price in cash; allocation of an amount equal to the aggregate nominal value of the new shares to the share capital and the balance to the share premium account; consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at two hundred fifty thousand Pounds Sterling (GBP 250,000.-) divided into twenty-five million (25,000,000) shares with a par value of one Pounds Sterling penny (GBP 0.01) each".

Thereafter the following resolution was passed:

122339

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company to two hundred fifty thousand Pounds Sterling (GBP 250,000.-) and to issue twenty-three million eight hundred thousand (23,800,000) new shares of a nominal value of one Pounds Sterling penny (GBP 0.01) each and a total subscription price of two million three hundred fourteen thousand three hundred forty-four Pounds Sterling and thirty-eight Pounds Sterling pence (GBP 2,314,344.38). Thereupon the Sole Shareholder represented by Me Magdalena Staniczek, as aforementioned, subscribed and fully paid the new shares in cash.

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the new shares to the share capital and the balance to the share premium account.

The Sole Shareholder resolved to consequently amend the first sentence of article 5 of the articles of association as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the decision was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at two thousand nine hundred Euro (EUR 2.900.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Airbourne Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 178.804 (l' «Associé Unique») représentée par Me Magdalena Staniczek, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 2013 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique de «Airbourne Holdings 2 S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 178.881 constituée le 17 juillet 2013 par acte de Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés à partir de sa constitution.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Ordre du jour

- Augmentation du capital social émis de la Société à deux cent cinquante mille Livre Sterling (£ 250.000,-) par l'émission de vingt-trois millions huit cent mille (23.800.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un pence Sterling (£ 0,01) chacune et un prix total de souscription de deux millions trois cent quatorze mille trois cent quarante-quatre Livre Sterling et trente-huit pence Sterling (£ 2.314.344,38); souscription des nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société, paiement du prix total de souscription en numéraire; modification par conséquent de la première phrase de l'article 5 des statuts fin qu'elle se lise comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent cinquante mille Livre Sterling (£ 250.000,-) divisé en vingt-cinq millions (25.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un pence Sterling (£ 0,01) chacune.»

A la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'Associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à deux cent cinquante mille Livre Sterling (£ 250.000,-) et d'émettre vingt-trois millions huit cent mille (23.800.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale

d'un pence Sterling (£ 0,01) chacune et un prix total de souscription de deux millions trois cent quatorze mille trois cent quarante-quatre Livre Sterling et trente-huit pence Sterling (£ 2.314.344,38). Sur ce l'Associé Unique représenté par Me Magdalena Staniczek, prénommée, a souscrit et entièrement payé les nouvelles parts sociales en numéraire.

La preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'allouer le prix d'émission à la valeur nominale globale des nouvelles parts sociales émises au capital social émis et le solde à la prime d'émission librement distribuable.

L'Associé Unique a décidé de modifier par conséquent la première phrase de l'article 5 des statuts comme indiqué dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant dans l'ordre du jour, la résolution a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social sont estimés à deux mille neuf cents euros (EUR 2.900.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. STANICZEK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 05 août 2013. Relation: DIE/2013/9718. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013122242/113.

(130148960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

ME Business Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 600.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 142.063.

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée»), de ME BUSINESS SOLUTIONS S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social sis à 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.063, constituée le 16 septembre 2008 suivant acte reçu par e Maître Paul Frieders, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 16 octobre 2008, numéro 2537, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 30 mars 2012 suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 18 mai 2012, numéro 1240.

L'Assemblée a été présidée par Cheikh Ndiaye, avocat, demeurant à Luxembourg (le «Président»).

Le Président a nommé comme secrétaire Julia Selyanskaya, avocate, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée a désigné comme scrutateur Laetitia Servais, avocate, demeurant à Luxembourg.

Le Président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les associés actuels de la Société (les «Associés Actuels»), ML Business Solutions S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social sis au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.888 et ECVV Business Solutions S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social sis au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.886, étaient représentés par Cheikh Ndiaye, précédemment dénommé, en vertu de procurations données sous seing privé le 23 juillet 2013, ayant été signées ne varietur par le mandataire, agissant au nom et pour le compte de chaque partie comparante, et par le notaire soussigné qui seront jointes au présent acte pour être enregistrées auprès des autorités d'enregistrement.

2. Tous les Associés Actuels représentés à la présente Assemblée ont confirmé avoir pleine et entière connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée et ont renoncé à leurs droits à toute convocation préalable de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

3. Le nombre des parts sociales détenues par chacun des Associés Actuels représenté à la présente Assemblée a été détaillé dans une liste de présence signée par le mandataire, le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire sous-signant (la «Liste de Présence»).

4. La Liste de Présence sera jointe au présent acte pour être enregistrée auprès des autorités d'enregistrement.

5. Comme il ressort de la Liste de Présence, toutes les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales émises par la Société étaient représentées à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Le Président a déclaré que l'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000) de manière à le porter de son montant actuel de deux cent mille Euros (EUR 200.000) à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000) par l'émission de six mille deux cent cinquante (6.250) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale (les «Nouvelles Parts Sociales»), devant être souscrites par Parmenion Investment Soparfi S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social sis au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.152. (le «Nouvel Associé»), en contrepartie d'un apport en numéraire du Nouvel Associé d'un montant de quatre cent mille Euros (EUR 400.000) (l'«Apport»), dont un montant de trois cent cinquante mille Euros (EUR 350.000) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société et un montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000) sera alloué au capital social de la Société;

2. Incorporation d'un montant de trois cent cinquante mille Euros (EUR 350.000) du compte de prime d'émission de la Société au capital social de la Société;

3. Modification et refonte des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital décrite dans les points ci-dessus et que la Société puisse prester des services de domiciliataires, de promotion et gestion d'entreprises à d'autres entités juridiques au sens des articles 28-9 et 28-10 de la loi du 5 avril 1993 concernant le secteur financier, telle que modifiée, et notamment de manière à ce que le nouvel article 3 des statuts de la Société se lise comme suit:

«L'objet de la Société est la prestation de services de domiciliataires, de promotion et gestion d'entreprises à d'autres entités juridiques, tel que prévu par les articles 28-9 et 28-10 de la loi du 5 avril 1993 concernant le secteur financier, telle que modifiée, que ces entités juridiques soient situés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et quelle que soit leur forme juridique. La société pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés à Luxembourg ou dans tout autre pays. La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses opérations.»

4. Nomination, en vertu des dispositions de l'article 191 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, et de l'article 10 des statuts adoptés sous le point 1 de l'ordre du jour ci-dessus:

- de Monsieur Eric Chinchon, de Monsieur Michael Lange, de Monsieur Eric van de Kerkhove, de Monsieur Jean-Pierre Cerutti et de Monsieur Pierre Bruyant en tant que gérants A de la Société; et

- de Monsieur Alexandre Bruncher, de Monsieur Didier Morin et de Monsieur Claude Birnbaum en tant que gérants B de la Société.

Après que ce qui a été écrit précédemment ait été approuvé par l'Assemblée, l'Assemblée a, à l'unanimité, approuvé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité

- d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000) de manière à le porter de son montant actuel de deux cent mille Euros (EUR 200.000) à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000) par l'émission de six mille deux cent cinquante (6.250) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale (les «Nouvelles Parts Sociales»), devant être souscrites par le Nouvel Associé en vertu d'une procuration datée du 23 juillet 2013 (une copie de ladite procuration sera annexée au présent acte pour être enregistrée auprès des autorités d'enregistrement), en contrepartie de l'Apport;

- faisant suite à l'Apport, d'allouer un montant de trois cent cinquante mille Euros (EUR 350.000) au compte de prime d'émission de la Société; et

- d'allouer un montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000) au capital social de la Société.

Les Associés Actuels acceptent que les Nouvelles Parts Sociales soient souscrites en intégralité par le Nouvel Associé, ici représenté par Cheikh Ndiaye, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 23 juillet 2013, laquelle, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Par conséquent, l'augmentation du capital social de la Société a été souscrite et entièrement libérée par le Nouvel Associé en contrepartie de l'Apport, Apport dont la preuve a été remise au notaire soussignant, étant entendu que de cet Apport d'un montant de quatre cent mille Euros (EUR 400.000), un montant de trois cent cinquante mille Euros (EUR 350.000) a été alloué à la prime d'émission de la Société.

Ainsi, l'Assemblée a pris connaissance et a attesté que le Nouvel Associé de la Société, en raison de l'Apport décrit ci-dessus, est inscrit sur la Liste de Présence et participe à l'Assemblée et vote sur les points restant inscrits à l'ordre du jour et s'est déclaré dûment informé de ceux-ci.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité d'incorporer un montant de trois cent cinquante mille Euros (EUR 350.000) du compte de prime d'émission de la Société au capital social de la Société, sans émission de nouvelles parts sociales de la Société, mais par augmentation du pair comptable des trente et un mille deux cent cinquante (31.250) parts sociales existantes, de manière à porter le capital social de la Société du montant de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000), tel qu'il a été augmenté par la première résolution de l'Assemblée, à un montant de six cent mille Euros (EUR 600.000) et d'autoriser le conseil de gérance de la Société à procéder aux écritures comptables nécessaires.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de modifier et de refondre les statuts de la Société dans leur entièreté afin qu'ils aient la teneur suivante (les «Nouveaux Statuts»):

« **Art. 1^{er}**. La société prend la dénomination de "ME BUSINESS SOLUTIONS S.à r.l.".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. L'objet de la Société est la prestation de services de domiciliaires, de promotion et gestion d'entreprises à d'autres entités juridiques, tel que prévu par les articles 28-9 et 28-10 de la loi du 5 avril 1993 concernant le secteur financier, telle que modifiée, que ces entités juridiques soient situés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et quelle que soit leur forme juridique. La société pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés à Luxembourg ou dans tout autre pays. La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses opérations.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,-), représenté par trente et un mille deux cent cinquante (31.250) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 8. Les créanciers, héritiers ou ayants droit des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. La société est administrée par un conseil de gérance (la "Gérance") composé au moins de deux (2) gérants et pouvant être constitué de deux catégories différentes de gérants, les gérants de catégorie A ("Gérants A") et les gérants de catégorie B ("Gérants B"), associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

L'assemblée générale des porteurs de parts peut désigner des gérants de deux (2) catégories différentes, les Gérants A et les Gérants B. Une telle catégorisation des gérants devra être enregistrée dans le procès-verbal de la réunion de la Gérance concernée and les gérants devront être identifiés en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Les décisions de la Gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des porteurs de parts a désigné un ou plusieurs Gérants A et un ou plusieurs Gérants B, toutes les résolutions de la Gérance ne pourront être prises valablement que par l'approbation de la majorité des gérants, cette majorité incluant au moins l'approbation d'un Gérant A et l'approbation d'un Gérant B.

La Gérance peut également, à l'unanimité des Gérants A et des Gérants B, prendre des décisions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la décision de la Gérance.

La Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à au moins deux gérants qui n'auront pas besoin d'être associés de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants dont au moins un Gérant A ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par la Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la Gérance dresse un inventaire comprenant les valeurs de l'actif et du passif de la société.

La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprise. Ils seront nommés par la Gérance, qui déterminera la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des associés, avec ou sans motif.

Art. 13. Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous les amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés dans la mesure où les fonds propres de la société sont conformes aux exigences légales et réglementaires.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.»

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité, en vertu des dispositions de l'article 191 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, et de l'article 10 des Nouveaux Statuts adoptés dans la première résolution ci-dessus:

- de nommer Monsieur Eric Chinchon et Monsieur Michael Lange, actuellement gérants de la Société, gérants A de la Société;
- de nommer Monsieur Eric van de Kerkhove, né le 3 novembre 1958 à Versailles, France, et résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant A de la Société;
- de nommer Monsieur Jean-Philippe Cerutti, né le 24 septembre 1965 à Saint-Maur des Fossés, France, et résidant professionnellement au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant A de la Société;
- de nommer Monsieur Pierre Bruyant, né le 12 avril 1976 à Jallieu, France, et résidant professionnellement au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant A de la Société;
- de nommer Monsieur Alexandre Bruncher, né le 7 juin 1976 à Neufchâteau, France, et résidant professionnellement au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant B de la Société;
- de nommer Monsieur Didier Morin, né le 3 juillet 1979 à Boulogne-Billancourt, France, et résidant professionnellement au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant B de la Société; et
- de nommer Monsieur Claude Birnbaum, né le 25 avril 1961 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et résidant professionnellement au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant B de la Société,

de telle sorte que le conseil de gérance de la Société soit composé comme suit:

- Monsieur Eric Chinchon, gérant A;
- Monsieur Michael Lange, gérant A;
- Monsieur Eric van de Kerkhove, gérant A;
- Monsieur Jean-Philippe Cerutti, gérant A;
- Monsieur Pierre Bruyant, gérant A;
- Monsieur Alexandre Bruncher, gérant B;
- Monsieur Didier Morin, gérant B; et
- Monsieur Claude Birnbaum, gérant B.

Le mandat des nouveaux gérants est illimité.

L'ordre du jour de l'Assemblée ne comportant pas d'autres points, l'Assemblée a été clôturée.

122344

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont évalués à EUR 3.000,-.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. NDIAYE, J. SELYANSKAYA, L. SERVAIS et G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 août 2013. Relation: LAC/2013/36355. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121953/208.

(130148476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Europe-Press S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2920 Luxembourg, 2, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg B 179.735.

—
STATUTS

L'an deux mil treize.

Le six août.

Par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Madame Sophie ANDRE, salariée, née à Thionville (France), le 13 février 1977 (Matricule No. 19770213080), demeurant à F-57330 Hettange Grande, 2, rue de la Gendarmerie;

ci-après dénommé «le comparant».

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er} . La société prend la dénomination de «Europe-Press S.A.R.L.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet la vente de journaux, de périodiques, de livres de poche, d'articles pour fumeurs et d'articles de confiserie.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500.-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EURO (EUR 125.-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associée unique, Madame Sophie ANDRE, préдите.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les

héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mantaire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (EUR 1.250.-).

Assemblée générale.

Et à l'instant, l'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner elle-même comme gérante unique, à savoir Madame Sophie ANDRE, salariée, née à Thionville (France), le 13 février 1977 (Matricule No. 19770213080), demeurant à F-57330 Hettange Grande, 2, rue de la Gendarmerie

Elle peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à 2, rue Alcide de Gasperi (bâtiment Monnet) L-2920 Luxembourg.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention de la constituante sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: André, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 07 août 2013. Relation: EAC/2013/10443. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 12 août 2013.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2013122228/77.

(130147962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

EnergyMixx Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 84.062.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of July.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "EnergyMixx Europe S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse, incorporated by deed established by notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg on the 28 September 2001, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 276 of the 19 February 2002, amended for the last time by a deed received by notary Roger ARRENSDORFF, residing in Luxembourg on February 26, 2013 published in the Mémorial C, number 1093 of May 8, 2013, registered under Trade register number B 84.062,

The meeting is presided by Roland CIMOLINO, accountant, residing professionally at Frisange,

The chairman appoints as secretary Sophie BECKER, private employee, residing professionally at Luxembourg,

The meeting elects as scrutineer Roland CIMOLINO, accountant, residing professionally at Frisange,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Transfert of the registered office of the Company et modification consequently of article 2 of the article of association;

2. Fix the address of the Company;

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance list that all the shares representing the total capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before the meeting. All the shareholders, present or represented, declare that they waive any and all procedures of convening.

After deliberation, the extraordinary general meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Assembly decide to transfer the registered office of the Company from Luxembourg to Frisange and amend consequently article 2 second paragraph of the articles of association, as follows:

" **Art. 2. Second Paragraph.** The Corporation has its registered office in Frisange."

Second resolution

The Assembly decides to fix the address of the Company at L-5753 Frisange, 43, Parc Lesigny.

Nothing else being on the agenda, that meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks english, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in english, followed by a french version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the english and the french texts, the english version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six février.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "EnergyMixx Europe S.A.", établie et ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger de Luxembourg, en date du 28 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 276 du 19 février 2002, modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Luxembourg du 26 février 2013, publié au dit Mémorial C, Numéro 1093 du 8 mai 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84.062,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Roland CIMOLINO, comptable, demeurant professionnellement à Frisange,

qui désigne comme secrétaire Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Roland CIMOLINO, comptable, demeurant professionnellement à Frisange,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

2. Fixation de l'adresse de la Société;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Frisange et par conséquent de modifier l'article 2 premier alinéa des statuts comme suit:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Frisange."

Deuxième résolution

L'Assemblée fixe l'adresse à L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CIMOLINO, BECKER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 juillet 2013. Relation: LAC / 2013 / 33961. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013122379/93.

(130148997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Mountain do Brasil Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 165.959.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of July.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED

Mrs. Alexia UHL, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting by virtue of a power of attorney granted to her by way of resolutions of the Company's general managing partner's meeting (the Resolutions) dated July 4, 2013 of the company Mountain do Brasil Investments S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 165959, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 20 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 February 2012, and whose articles of association have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 27, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 158 of the January 22, 2013 (hereinafter referred to as the Company).

A copy of said Resolutions after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed, in order to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations and statements as follows:

1. The subscribed capital of the Company is currently set at One Million Six Hundred and Thirty-One Thousand Euros (EUR 1,631,000,-) represented by One (1) management share and One Thousand Six Hundred and Thirty (1,630) limited shares all with a par value of One Thousand Euros (EUR 1,000,-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Pursuant to the resolutions taken by the board of managers of the general partner, the general partner of the Company resolved to

(i) increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital, by an amount of Five Hundred Thousand Euros (EUR 500,000,-) in order to bring its current amount of One Million Six Hundred and Thirty-One

Thousand Euros (EUR 1,631,000,-) to Two Million One Hundred and Thirty-One Thousand Euros (EUR 2,131,000,-), by the issuance of Five Hundred (500) limited shares, each with a nominal value of One Thousand Euros (EUR 1,000,-) to be fully paid up in cash; and

(ii) accept the subscription of the new limited shares without reserving the preferential subscription rights to the existing shareholders by the following shareholder:

- Mountain Partners A.G., represented by Mr. Daniel S. WENZEL, having its registered office at Dufourstrasse 21, 9001 St. Gallen, Switzerland, registered with the Swiss Trade and Companies Register under number CH-320.3.052.684-7, having subscribed for new 500 limited shares all of a nominal value of EUR 1,000,- each for a total subscription price of EUR 500,000,-.

The evidence of such subscription and payment of the aggregate amount of Five Hundred Thousand Euros (EUR 500,000,-) has been produced to the undersigned notary by means of the documents of subscription and a confirmation letter from the bank.

2. As a consequence of such increase of the share capital of the Company, the Article 5.1. of the Company's articles of association is amended and shall now read as follows:

"The issued capital of the Company is set at Two Million One Hundred and Thirty-One Thousand Euros (EUR 2,131,000,-) divided into one (1) management share (the "Management Share"), which shall be held by the General Partner and Two Thousand One Hundred and Thirty (2,130) limited shares (the "Limited Shares"), all with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000) each, all of which are fully paid up. The Management Share and the Limited Shares are hereafter together referred to as a "Share " or the "Shares ". The holder of Management Share and the holder(s) of Limited Shares are together referred to as a "Shareholder" or the "Shareholders"."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand eight hundred fifty Euros (EUR 1,850.-

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le huit juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions du conseil de gérance de l'associé gérant commandité de la Société (les Résolutions) du 4 juillet 2013 de Mountain do Brasil Investments S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 165959, constituée par acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg le 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 février 2012, et dont les statuts ont été dernièrement modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 27 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 158 du 22 janvier 2013 (ci-après, la Société).

Une copie desdites Résolutions après avoir été signée après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire demeurera annexée au présent acte, en vu d'être enregistrée concomitamment auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. Le capital social souscrit de la Société est actuellement fixé à Un Million Six Cent Trente-et-Un Mille Euros (EUR 1.631.000,-) représenté par Une (1) action de commandité et Mille Six Cent Trente (1,630) actions de commanditaire, toutes d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

En vertu des résolutions prises par le conseil de gérance de l'associé gérant commandité, l'associé gérant commandité a décidé

(i) d'augmenter le capital social de la Société, dans le cadre de la procédure et dans les limites du capital autorisé, d'un montant de Un Million d'Euros (EUR 1.000.000,-) en vue de porter son montant de Un Million Six Cent Trente-et-Un Mille Euros (EUR 1.631.000,-) à Deux Millions Cent Trente-et-Un Mille Euros (EUR 2.131.000,-) par l'émission de Mille (1.000) actions de commanditaire chacune d'une valeur nominale de Mille Euros (EUR 1.000,-) à libérer entièrement par un apport en numéraire; et

(ii) d'accepter la souscription des nouvelles actions de commanditaire sans réserver le droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants par l'actionnaire suivant:

- Mountain Partners A.G., représentée par Monsieur Daniel S. WENZEL, ayant son siège social à Dufourstrasse 21, 9001 St. Gallen, Suisse, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés Suisse sous le numéro CH-320.3.052.684-7, ayant souscrit à 500 nouvelles actions de commanditaire toutes d'une valeur nominale de EUR 1.000,- pour le prix de souscription total d'EUR 500.000,-;

La preuve d'une telle souscription et du paiement du montant total de Cinq Cent Mille Euros (EUR 500.000,-) a été fournie au notaire instrumentant au moyen des documents de souscription et d'une lettre de confirmation de la banque.

2. En conséquence d'une telle augmentation du capital social de la Société, l'article 5.1. des statuts de la Société est amendé et doit dorénavant être lu comme suit:

« 5.1. Le capital émis de la Société est fixé à deux millions cent trente-et-un mille Euros (EUR 2.131.000,-) divisé en une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») qui sera détenue par l'Associé Gérant Commandité et deux mille cent trente (2.130) actions de commanditaire (les «Actions de Commanditaire») ayant toute une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) chacune, toutes entièrement souscrites. L'Action de Commandité et les Actions de Commanditaire sont ci-après appelées «Action» ou «Actions». Le propriétaire de l'Action de Commandité ensemble avec le (s) détenteur(s) des Actions de Commanditaire sont appelés l'«Associé» ou les «Associés».

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille huit cent cinquante euros (EUR 1.850,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2013. LAC/2013/31751. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013122289/123.

(130148654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Prax Capital China Real Estate Fund III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 159.763.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of July.

Before us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

There appeared:

Mr. Marco Ruiz, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of Prax Capital China Real Estate Fund III GP, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, acting as the general partner (the "General Partner" or "GP") of "PRAX Capital CHINA REAL ESTATE FUND III, S.C.A., SICAR", a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (the "Company"),

by virtue of a decision taken by the board of managers of the said GP in its meeting held by circular resolutions effective as of July 4, 2013,

which decision, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person requested the notary to enact the following statements:

1) The Company was incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on December 30, 2010, published in the Mémorial C on June 30, 2011 number 1428;

and has now a subscribed share capital of sixty two million two hundred eighty two thousand three hundred US dollars (USD 62,282,300.00.-), divided into one (1) General Partner Share and six hundred and twenty two thousand eight hundred and twenty two (622,822) Ordinary Shares with a par value of one hundred US dollars (US \$ 100.-) each, and each partly paid-up at 5% of their value,

2) Article 7 (f) of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") foresees an authorized share capital as follows:

" Art. 7. Share capital.

(f) The authorised share capital, including the subscribed share capital, is fixed at two hundred million US dollars (US dollars 200,000,000.-) consisting of an aggregate number of one million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (1,999,999) Ordinary Shares and one (1) General Partner Share with a par value of one hundred US dollars (US dollars 100.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the General Partner is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for Ordinary Shares or any right or rights to convert any security into such Ordinary Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the General Partner may determine within the limit of the authorised capital.

..."

3) Pursuant to the above mentioned provisions of Article 7 (f) of the Articles, the board of managers of the said GP, in its meeting held by circular resolutions effective as of July 4, 2013, resolved to increase the subscribed share capital of the Company (where the subscription forms for Shares will have been received and the funds relating thereto will be at the disposal of the Company) by an amount of THREE MILLION EIGHT HUNDRED AND THIRTY-FIVE THOUSAND US dollars (3,835,000.-) in order to raise it from its present amount of SIXTY TWO MILLION TWO HUNDRED EIGHTY TWO THOUSAND THREE HUNDRED US dollars (USD 62,282,300.00.-) to SIXTY-SIX MILLION ONE HUNDRED AND SEVENTEEN THOUSAND THREE HUNDRED US dollars (USD 66,117,300.-) through the issue of THIRTY-EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED AND FIFTY (38,350) additional Ordinary Shares with a par value of ONE HUNDRED US dollars (US\$ 100.-) each.

Thereupon, Mr. Marco Ruiz, prenamed, declares, on the basis of the above circular resolutions and the bank confirmation as attached, that the board of managers of the GP has accepted the subscription of a total of THIRTY-EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED AND FIFTY (38,350) additional Ordinary Shares with a par value of ONE HUNDRED US dollars (US \$ 100.-) each, for a total amount of THREE MILLION EIGHT HUNDRED AND THIRTY-FIVE THOUSAND US dollars (3,835,000.-) and declares that such additional Ordinary Shares have been partly paid-up to 5% of their par value, in cash, so that an amount of ONE HUNDRED AND NINETY-ONE THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY US dollars (USD 191,750.-) has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate and the list of subscribers, which remain attached hereto.

4) As a consequence of the increase of the subscribed share capital of the Company, Article 7 (d) of the Articles will from now have the following wording:

" Art. 7. Share Capital.

(d) The Company has a subscribed share capital of sixty six million one hundred and seventeen thousand three hundred US dollars (USD 66,117,300.-), divided into one (1) General Partner Share and six hundred sixty-one thousand one hundred and seventy-two (661,172) Ordinary Shares with a par value of one hundred US dollars (US \$ 100.-) each.

..."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 4,000.-.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-un juillet.

Par devant nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera le dépositaire de la présente minute,

A COMPARU:

Monsieur Marco Ruiz, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de Prax Capital China Real Estate Fund III GP, S.à r.l., une société constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, agissant en qualité d'associé commandité Associé Commandité») de "PRAX Capital CHINA REAL ESTATE FUND III, S.C.A., SICAR", Société en Commandite par Actions (S.C.A.), qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) ayant son siège social au 6, Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (la «Société»),

en vertu d'une décision prise par le conseil de gérance de l'Associé Commandité de ladite Société par résolutions circulaires prenant effet à compter du 4 juillet 2013.

laquelle décision restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 1428 en date du 30 juin 2011;

et elle a actuellement un capital social souscrit de soixante-deux millions deux cent quatre-vingt-deux mille trois cent dollars US (US\$ 62.282.300.-) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et six cent vingt-deux mille huit cent vingt-deux (622.822) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de cent dollars US (US \$ 100.-) chacune, partiellement libérées à hauteur de 5% de leur valeur nominale.

2. L'article 7 (f) des statuts de la Société (les «Statuts») prévoit un capital social autorisé dans les termes suivants:

« Art. 7. Capital Social. ...»

(f) Le capital social autorisé, incluant le capital social souscrit, est fixé à deux cent millions de dollars US (US \$ 200.000.000.-), constitué d'un nombre total de un million neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (1.999.999) Actions Ordinaires avec une (1) Action d'Associé Commandité avec une valeur nominale de cent dollars US (US \$ 100.-) chacune. Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication de ces Statuts, l'Associé Commandité est (sous réserve d'autres dispositions de ces Statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions

Ordinaires ou le droit d'en disposer, à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminés par l'Associé commandité dans la limite du capital autorisé.

..."

3. En vertu des dispositions de l'Article 7 (f) des Statuts mentionné ci-dessus, le conseil de gérance de l'Associé Commandité de la Société a décidé, par résolutions circulaires prenant effet au 4 juillet 2013, d'augmenter le capital social souscrit de la Société (lorsque les contrats de souscription d'Actions de la Société auront été reçus et les fonds y relatifs seront à la disposition de la Société) à concurrence de TROIS MILLIONS HUIT CENT TRENTE-CINQ MILLE dollars US (US \$ 3.835.000.-) pour porter le capital social souscrit de son montant actuel de SOIXANTE-DEUX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT- DEUX MILLE TROIS CENTS dollars US (US\$ 62.282.300.-) à SOIXANTE-SIX MILLIONS CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENTS dollars US (US \$ 66.117.300.-) par l'émission de TRENTE-HUIT MILLE TROIS CENT CINQUANTE (38.350) Actions Ordinaires additionnelles d'une valeur nominale de CENT dollars US (US\$ 100.-) chacune.

Alors, Monsieur Marco Ruiz, prénommé, sur la base des résolutions circulaires ci-avant et de la confirmation bancaire ci-attachée, déclare que le conseil de gérance de l'Associé Commandité a accepté la souscription d'un nombre total de TRENTE-HUIT MILLE TROIS CENT CINQUANTE (38.350) Actions Ordinaires additionnelles d'une valeur nominale de CENT dollars US (US\$ 100.-) chacune, pour un montant total de TROIS MILLIONS HUIT CENT TRENTE-CINQ MILLE dollars US (US \$ 3.835.000.-) et déclare que ces Actions Ordinaires ont été partiellement libérées à hauteur de 5% de leur valeur nominale, par apport en numéraire, de sorte que la somme totale de CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE dollars US (US \$ 191.750.-) s'est trouvée à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire et par la liste des souscripteurs, qui restent annexés aux présentes.

4. À la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 7 (d) des Statuts est modifié comme suit et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 7. Capital Social. ...»

(d) La Société a un capital social souscrit de soixante-six millions cent dix-sept mille trois cents dollars US (US \$ 66.117.300.-) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et six cent soixante-et-un mille cent soixante-douze (661.172) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de cent dollars US (US \$ 100.-) chacune.

..."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital, est évalué à environ EUR 4.000.-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. RUIZ et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 août 2013. Relation: LAC/2013/36364. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013122009/144.

(130147742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Capital International Portfolios 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 139.643.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de Capital International Portfolios 2 du 30 juillet 2013

Composition du Conseil d'Administration

Il a été décidé de réélire M Luis Freitas de Oliveira, Mme Joanna Jonsson et M Stephen Gosztony en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 mars 2014.

Il a été décidé d'élire M Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, résidant au 1, Raffles Quay, bâtiment North Tower, 33^{ème} étage, Singapour en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 mars 2014.

Reviseur d'Entreprises

Il a été décidé d'approuver la réélection de PricewaterhouseCoopers Société coopérative (anciennement: S.à r.l.) en tant que Reviseur d'Entreprises Agréée de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 août 2013.

Pour Capital International Portfolios 2

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013122338/25.

(130148814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Sky Solar Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013122673/13.

(130148789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.